

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 02 décembre 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Abderrahim ASSIM, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Florence LAPA, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE.

Etaient absents :////////////////////

Avaient donné pouvoir : Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Christèle HOLLVILLE à Jacky PETIT, Gérard COUSIN à Colette FINET, Serge BLANCHET à Régis RICHARD, Béatrice REIMUND à Sylvie PORQUET, Pascale HOUZE à Corinne FOVET,

Présents : 23 Représentés : 06 votants : 29

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Décision modificative n°2
- 5) Demande de subvention : Politique d'aménagement concerté du territoire (PACTe) pour l'isolation thermique par l'extérieur du restaurant scolaire.
- 6) BAFA et BAFA animateurs : avance du coût de la formation par la commune
- 7) Spectacle de Noël des enfants des centres de loisirs
- 8) Indemnité forfaitaire pour élections
- 9) Indemnité de conseil au receveur municipal Commune
- 10) Indemnité de conseil au receveur municipal Régie de transport
- 11) Versement de la cotisation CNAS 2015 au Comité d'œuvres sociales du personnel communal ;
- 12) T .A.P : Contrats de prestation de service avec les associations
- 13) Convention de mise à disposition de la salle du C.C.A.S.
- 14) Avis du conseil municipal en vue d'une modification des statuts d'Amiens Métropole – création d'une centrale d'achats
- 15) Tableau des effectifs 2016
- 16) Droit d'initiative

Madame le Maire ouvre la séance :

« Il y a presque un mois, des attentats terroristes effroyables avaient lieu à Paris et à Saint Denis.

Notre douleur, aujourd'hui encore, est immense.

Nous n'oublierons jamais.

Face à ce carnage, nous rendons hommage à toutes les victimes, à leurs familles, leurs proches, les témoins, tous ceux dont la vie a été menacée.

Hommage à tous ceux aussi, policiers, personnels de santé, habitants, qui spontanément se sont mobilisés pour sauver des vies humaines.

En hommage à tous ces innocents que les assassins ont frappés, en particulier dans la jeunesse, je vous demande un moment de recueillement.....

Je vous remercie.

Mais il faut faire plus, rejetons fermement la haine.

Une occasion nous est donnée, dimanche prochain dans le cadre du second tour des élections régionales.

Faisons tout pour promouvoir une culture de PAIX. »

1) Compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe DAUTREMER est désigné secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

Samedi 12 décembre à 11 heures : Inauguration des maisons rénovées à la cité du château..
Rendez-vous au 06 allée des Tilleuls, pour une petite fête de Noël pour l'ensemble des habitants de la cité du château.

Un logement n'a pas été réhabilité. Celui-ci servira de logement « mémoire » avec l'histoire de la cité et une exposition d'objet d'époque.

Ouverture des magasins le dimanche :

Avant les magasins pouvaient ouvrir 05 dimanches par an sur autorisation du Maire.

La loi « Macron » donne la possibilité d'ouvrir 12 dimanches dans l'année. Dans un souci d'égalité, et d'uniformité, le conseil d'agglomération d'Amiens Métropole a pris la décision de donner l'autorisation pour 07 dimanches pour 2016, les :

10 janvier, 26 juin, 04 septembre, 27 novembre, 04, 11, 18 décembre 2016.

Cette décision sera validée par arrêté du Maire.

Don du sang : Il sera organisé le samedi 23 janvier 2016 salle d'honneur de la Mairie de 9 heures à 12h30. Age maximum : 70 ans.

4) Décision modificative n°2 :

La décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

ARTICLES	RECETTES	MONTANT
28158	Autre matériel et outillage de voirie	+0.26 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	+0.05 €
28184	Mobilier	-0.22 €
28188	Autres immobilisations corporelles	+0.32 €
10222	FCTVA	-0.41 €
TOTAL GENERAL		0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

ARTICLES	RECETTES	MONTANT
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	47 435.00 €
70311	Concessions dans les cimetières	1 850.00 €
74835	Etat-compensation au titre d'exonération des taxes D'habitations	13 646.00 €
7788	Produits exceptionnels divers	14 151.00 €
TOTAL GENERAL		77 082.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	MONTANT
60611	Eau-assainissement	577.00 €
60612	Energie	3 000.00 €
6135	Locations mobilières	3 000.00 €
61558	Autres biens mobiliers	80.00 €
616	Prime d'assurance	304.00€
6184	Versements à des organismes de formation	-3 727.41€
6231	Annonces et insertions	15.00 €
6261	Frais d'affranchissement	500.00 €
627	Services bancaires et assimilés	300.00 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 400.00 €
6331	Versement de transport	31 782.00 €
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	8 829.00 €
63361	Cotisation C.D.G. 80	-13 321.00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG 80	15 870.00 €
64111	Rémunération principale	88 274.00 €
64112	NBI, supplément familial de traitement	371.00 €
64118	Autres indemnités	-52 649.00 €
64131	Rémunérations	-12 317.00 €
64168	Autres emplois d'insertion	33 035.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	-61 100.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 183.00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	21 805.00 €
6456	Versement au f.n.c supplément familial	2 576.00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	30 624.00 €
6475	Médecine du travail	1 500.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	-27 829.00 €
6811	Dotations aux amortissements	0.41 €
6531	Indemnités	-4 164.00 €
6533	Cotisations de retraite	4 164.00 €
6535	Formation	-4 000.00 €
TOTAL GENERAL		77 082.00 €

5) Demande de subvention : Politique d'aménagement concerté du territoire (PACTe) pour l'isolation thermique par l'extérieur du restaurant scolaire :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE la réalisation des travaux d'isolation et de menuiserie sur le bâtiment de la restauration scolaire pour un montant total estimé à 117 560.27€ HT soit 141 072.32 T.T.C. Il décide également de solliciter la subvention du PACTe à hauteur de 29 390.07€.

Adopté à l'unanimité.

6) BAFA et BAFD animateurs : avance du coût de la formation par la commune :

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE d'avancer les frais aux animateurs et jeunes administrés qui souhaitent préparer une formation BAFD ou BAFA.

Un titre de recette sera émis auprès de l'agent ou l'administré pour qu'il procède au remboursement de la totalité de la somme avancée pour la formation BAFA ou BAFD

Adopté à l'unanimité.

7) Spectacle de Noël des enfants des centres de loisirs :

Le contrat présenté par l'association « FARANDOLE » représentée par Monsieur DEREUME Hervé, domicilié à Camon, pour le spectacle « PFFF ! c'est encore Noël » diffusé lors du Noël des enfants du centre de loisirs le 16 décembre 2015 est accepté pour un montant de 600€.

Adopté à l'unanimité.

8) Indemnité forfaitaire pour élections :

Les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux lors des opérations électorales des 06 et 13 décembre 2015 pourront être récupérées ou payées.

Adopté à l'unanimité.

9) Indemnité de conseil au receveur municipal : Commune

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil 2015, pour un montant de 1027.81€.

Adopté à l'unanimité.

10) Indemnité de conseil au receveur municipal : Régie de transport :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable public, à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes l'indemnité de conseil 2015 pour un montant de 123.74€

Adopté à l'unanimité.

11) Versement de la cotisation CNAS 2015 au Comité d'œuvres Sociales du personnel communal :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE que le mandat d'un montant de 27 819.13€ effectué en avril 2015 sur l'article budgétaire 6574 est annulé.

Le montant de la cotisation CNAS de 29 801,60€, sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6458 du budget – cotisations aux autres organismes sociaux.

Adopté à l'unanimité.

12) T.A.P Contrats de prestation de service avec les associations :

Des contrats pour prestation de service seront établis avec les associations participant aux temps d'aménagement périscolaires à chaque période de changement d'activités pour l'année scolaire 2015/2016.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les contrats de prestation de service avec les associations concernées par les Temps d'Aménagement Périscolaires..

Adopté par à l'unanimité.

13) Convention de mise à disposition de la salle du C.C.A.S :

Le conseil municipal, après délibération, accepte la convention de mise à disposition d'une salle de réunion au C.C.A.S, par la commune de Longueau pour la formation des assistants maternels.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention présentée par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme.

Adopté à l'unanimité.

14) Avis du conseil municipal en vue d'une modification des statuts d'Amiens Métropole – création d'une centrale d'achats.

Un avis favorable est émis en vue de compléter l'article 9 des statuts d'Amiens Métropole, intitulé « prestations de services » par les alinéas 3 et 4 de cet article qui seraient ainsi libellés :

« La communauté d'agglomération peut, constituer une centrale d'achats pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services ».

« La communauté d'agglomération peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures ou des services ».

La présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

15) Tableau des effectifs 2016 :

Le tableau des effectifs est fixé ainsi qu'il suit au 01 janvier 2016 :

TEMPS COMPLET

GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1	1	0
Attaché	1	1	0
Attaché territorial détaché sur emploi fonctionnel de D.G.S	1	1	0
Rédacteur principal	1	0	1
Rédacteur	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	7	5	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Chef de police municipale	2	1	1
Brigadier-chef principal	3	3	0
Gardien de police	3	1	2
Brigadier	2	0	2
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0
Puéricultrice de classe supérieure	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Auxiliaire puéricultrice de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Auxiliaire puéricultrice principal de 2 ^{ème} classe	6	6	0
Auxiliaire puéricultrice	3	1	2

Educateur principal de jeunes enfants	3	2	1
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
ASEM 1 ^{ère} classe	2	2	0
ASEM Principale de 2 ^{ème} classe	2	2	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	24	19	5
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	0	2
Animateur	3	2	1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	2	2	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	3	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	4	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	7	1	6
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22	18	4
Ingénieur	1	1	0
TEMPS NON COMPLET			
GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 17.50/35 ^{ème}	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 21/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 23/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 23.50/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 24/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 26/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 33/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 34/35 ^{ème}	1	0	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	2	2	0
AGENTS NON TITULAIRES			
TEMPS COMPLET			
GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
Apprenti	1	0	0
Médecin	1	0	1
Contractuels	5	4	1
Collaborateur de cabinet	1	0	1
TEMPS NON COMPLET			
Contractuels	7	7	0
Vacataires	7	7	0
Contrat accompagnement dans l'emploi/ contrat avenir	4	4	0

Adopté à l'unanimité.

16) Droit d'initiative :

Monsieur RICHARD Régis le local a-t-il été attribué au Secours Populaire ?

Madame FINET Colette : OUI

Madame BOULET Chantal : Il y a un problème de stationnement au Domine du Clocher. Selon un employé, rien ne sera fait.

Madame FINET Colette : J'ai reçu une personne du Domaine du clocher. Compte tenu de la réglementation, il n'est pas possible de réaliser certains travaux proposés.

Début janvier, un tract sera donc distribué aux habitants du Domaine du clocher pour les informer des travaux qui seront réalisés.

Monsieur MARECHAL Gérard : Le 27 novembre a eu lieu la collecte de la banque alimentaire. Remerciements aux personnes et élus qui y ont participé. Une tonne de denrées alimentaires a été recueillie.

La séance est levée à 21H45 ;

Le Secrétaire,
Philippe DAUTREMER